

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT

Commune de GESTEL

N° 2015-0009

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 30 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le trente du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL, légalement convoqué le dix-sept du mois de mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel DAGORNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents :

Monsieur Michel DAGORNE
Madame Françoise MERRET
Monsieur Loïc QUEGUINER
Monsieur Jacques LE BRAZIDEC
Madame Catherine AUDRAN
Madame Elisabeth LIEUTIER
Monsieur Christophe CARER
Madame Delphine DI MAGGIO
Madame Aurélie GARGAM
Monsieur Thomas GUEGAN
Madame Gwénaëlle GUEPEY
Monsieur Jean-Marie GUYMARD

Monsieur Frédéric HONORE
Monsieur Ludovic KARABOUE
Monsieur Robert LAFOND
Madame Magali LAMOUREUX
Madame Isabelle LE CORDROCH
Monsieur Yves LE SAUCE
Monsieur Paul MELIS
Madame Pascale QUERE
Madame Jannick QUERRIEN
Monsieur Jean-François QUILLIEN
Madame Annelise RALEC

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GUYMARD

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur DAGORNE, Maire, donne la présidence de séance à Monsieur Jacques LE BRAZIDEC, Adjoint aux Finances, pour la présentation et le vote du compte administratif 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014,

Il est exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Jacques LE BRAZIDEC,

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques LE BRAZIDEC, Adjoint aux Finances, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

**APRÈS en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ADOpte le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :**

RESULTAT DE L'EXERCICE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	528.177,72 €	1.561.200,46 €
Recettes	722.985,37 €	1.939.514,06 €
Résultat	194.807,65€	378.313,60 €

Soit un excédent de clôture de l'exercice 2014 de : 573.121,25 €

RESULTAT CUMULE :

	Résultats de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2014	Résultats de clôture 2014
INVESTISSEMENT	- 354.824,26 €		194.807,65 €	- 160.016,61 €
FONCTIONNEMENT	776.256,75 €	500.000,00 €	378.313,60 €	654.570,35 €
TOTAL	421.432,49 €	500.000,00 €	573.121,25 €	494.553,74 €

Soit un excédent cumulé de 494.553,74 €

**Le Président,
Jacques LE BRAZIDEC**

